

# Éditorial



**François Baroin**  
Président de l'AMF

## Conférence nationale des territoires : les travaux doivent déboucher sur un véritable partenariat

L'institution d'un espace de dialogue entre le gouvernement et les associations nationales représentatives des collectivités locales, traitant de l'organisation territoriale, des enjeux financiers et des politiques publiques, résulte d'une demande ancienne de l'AMF. La création de la Conférence nationale des territoires (CNT) est donc tout à fait bienvenue, sous réserve qu'elle permette dans le temps une véritable co-construction des échanges entre partenaires désireux de concourir ensemble au bien public.

L'AMF se réjouit de la volonté de l'État d'élaborer un pacte avec les collectivités à condition qu'il soit véritablement négocié. Elle se félicite également de plusieurs annonces : moratoire sur la fermeture des services publics en milieu rural (écoles), création d'une agence nationale de cohésion des territoires, couverture numérique et téléphonique accélérée de tous les territoires, lutte contre l'inflation normative, souplesse d'organisation locale, mobilités... À cet effet, une politique d'aménagement du territoire est plus que jamais nécessaire pour redonner des perspectives à la ruralité, aux villes moyennes et au péri-urbain qui, avec

les métropoles, doivent sceller une réelle alliance des territoires. C'est pourquoi, la suppression au cours de l'été de crédits qui leur étaient destinés et qui n'avait même pas été annoncée lors de la CNT constitue un très mauvais signal à tous égards.

Notre volonté de dialogue est naturellement fondée sur une exigence réaffirmée dans le Manifeste de l'AMF : celle de préserver la libre administration des collectivités locales et leur autonomie financière. À cet égard, les projets portant sur la suppression de la taxe d'habitation et sur la réduction des dépenses locales à hauteur de 13 milliards d'euros au lieu des 10 annoncés sont préoccupants. La rupture du lien fiscal avec les citoyens et les usagers du service public ne correspond pas à l'esprit

de responsabilité qui doit présider à la prise de décisions. De plus, les incertitudes sur les mécanismes de compensation financière des décisions de l'État sont redoutées par les maires instruits par ses pratiques habituelles de non respect des engagements pris. Notre 100<sup>e</sup> Congrès en débattrra. Sans attendre, il faut définitivement sortir des mauvaises habitudes technocratiques du passé et faire, au contraire, le pari de l'intelligence locale.

**« Notre volonté  
de dialogue est  
naturellement fondée  
sur une exigence :  
celle de préserver  
la libre administration  
des collectivités  
et leur autonomie  
financière »**